

LA FEUILLE DE L'ARBRE

Connaissons notre environnement

LES DECHETS

Un déchet, c'est « toute substance que le propriétaire abandonne, destiné à l'abandon ou se trouve dans l'obligation d'abandonner » (directive européenne 91/56/EEC). La notion de déchet est indissociable de l'obligation de s'en débarrasser.

Le déchet est en général dangereux et toujours source de nuisances : chimiques, biologiques, radioactives, visuelles... L'ARBRE a déjà souligné la pollution due aux déchets autoroutiers ! Seul le cas des déchets domestiques sera abordé ici.

En quelques décennies leur production a considérablement crû en masse et en volume : en emballage, le papier journal a fait place au carton, aux plastiques ; les biens d'équipement ménager sont remplacés plus souvent ; l'eau du puits ou de la fontaine, utilisée parcimonieusement, a cédé le pas à l'eau courante consommée à profusion. Le jetable prend le pas sur le permanent.

L'accroissement de la population et le développement des biens de consommation induisent une augmentation de la quantité de déchets qui aggravera l'intensité des problèmes déjà rencontrés.

Aujourd'hui les déchets sont traités selon un plan séquentiel suivant le schéma ci-après.

L'étape 2 du processus est particulièrement importante : la VALORISATION débouche sur le REEMPLOI, la REUTILISATION, le RECYCLAGE. D'où la nécessité d'un TRI des déchets pour optimiser cette action.

L'aboutissement du processus est un DECHET ULTIME sans vocation utilitaire, donc stocké et qui s'accumule.

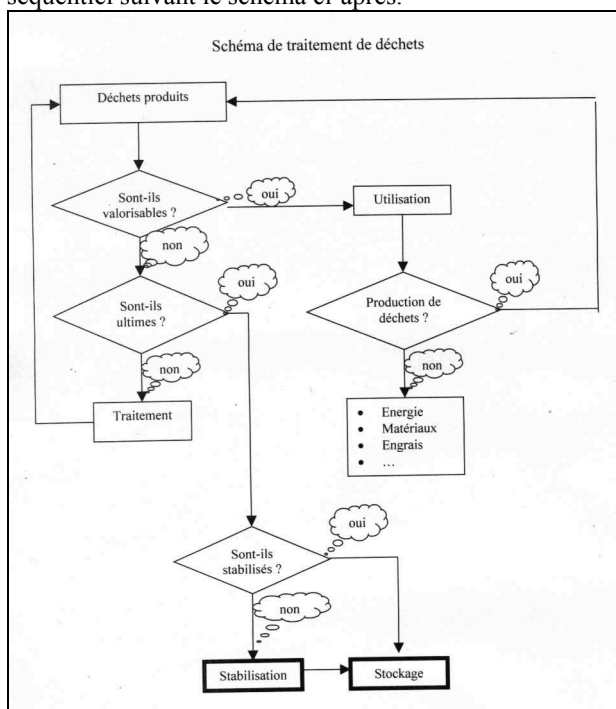
Les techniques utilisées pour l'élimination varient selon la nature des déchets.

Déchets solides : après collecte et traitement, ils sont éliminés par mise en décharge, incinération ou compostage.

La mise en décharge est un moyen très utilisé car le moins onéreux. Malheureusement, une décharge d'ordures ménagères est de par sa constitution, à l'abri de l'air, sujette au développement de microorganismes anaérobies et par conséquent, mécaniquement précaire, chimiquement instable (production d'un mélange de méthane, d'hydrogène sulfuré et de gaz carbonique dit « biogaz »), biologiquement dangereuse (formation d'un lessivat chargé de métaux lourds qui, même en milieu imperméable -lit d'argile, film plastique- doit être traité en station d'épuration).

L'incinération permet aujourd'hui la récupération de chaleur et, dans certains cas, d'électricité. Elle est délicate et coûteuse ; mal conduite, elle peut entraîner la production de composés toxiques. Les fumées doivent donc être traitées et les résidus obtenus stabilisés avant d'être stockés.

Déchets liquides : il s'agit du traitement individuel ou collectif des eaux usées. Les assainissements collectifs sont générateurs de quantités importantes de déchets : les boues. En effet les stations d'épuration transforment une pollution soluble en particules. Après décantation l'eau est épurée. Les boues ainsi formées contiennent de l'eau, des matières organiques, des métaux lourds dont la concentration est variable. Elles sont traitées en fonction de leur taux de contamination (métaux lourds, biologique,...), puis recyclées pour 60% en agriculture, 30% en décharge, 10% par incinération. (Voir feuille de l'ARBRE n°24 de mai 2000.)



Quelles attitudes adopter ?

Pour assurer ce que certains nomment « une cohabitation durable entre homme et milieu naturel », si le rôle des collectivités est essentiel, celui de tout citoyen responsable n'est pas négligeable. Ainsi tout habitant de nos communes doit :

- être informé mais aussi s'INFORMER. en consultant les publications que les associations de consommateurs publient régulièrement.
- participer au TRI SELECTIF de ses ordures et former ses enfants à le faire.

- combattre les décharges SAUVAGES et utiliser le ramassage des monstres

Devant la tendance lourde d'accroissement de la quantité de déchets dans le futur une des grandes questions qui se posera au XXI^e siècle sera : qu'allons-nous faire de nos déchets ? Y réfléchir dès maintenant est essentiel ; modifier nos comportements, nécessaire ; économiser, fondamental.

Voir entre autres : P. PICHAT, *La gestion des déchets*, Flammarion, coll. Dominos, 1995

Journées de l'environnement

Les journées de l'environnement se sont déroulées, comme prévu, en deux temps et pour deux publics. Pour les enfants, deux demi-journées découverte sous la conduite de Geneviève Dumant, le long des vallées du Betz et de la Sainte Rose au départ de Chevannes, les 3 et 7 juin après-midi. Le temps n'était certes pas particulièrement favorable, et le public est resté limité. Ceux qui ont participé à ces promenades, jeunes et accompagnateurs ont néanmoins été enthousiastes, et n'ont pas été refroidis par quelques plongeurs imprévus ! Au Bignon-Mirabeau, c'est Mme Françoise Lenormand qui, du château au village, en passant par les jardins et les communs, a conduit la promenade et fait voir aux participants des caractéristiques du bâti et d'une architecture à la fois familière et méconnue...

Le succès de cette initiative, malgré une date peu propice et un temps maussade, nous incite à la renouveler.

« Trophée Jean Coret »

Pour honorer la mémoire de Jean Coret qui, durant de nombreuses années, a œuvré pour la connaissance et la sauvegarde des « petits monuments » du Gâtinais, l'AHVOL a créé un « trophée Jean Coret ».

Ce trophée sera attribué sur concours, pour une durée de deux ans, à une collectivité, une association ou un particulier ayant réalisé une action de sauvegarde, restauration, mise en valeur du petit patrimoine architectural ou paysager. Il sera concrétisé par une sculpture qui sera déposée pour deux ans à la mairie de la commune ou au siège de l'association. Le lauréat recevra en outre un prix de 10000 F.

L'ARBRE s'associe à cette initiative, destinée à encourager les actions en faveur du patrimoine.

Le règlement du concours sera déposé, à partir de la mi-novembre 2000, dans les mairies des communes de l'AHVOL et de L'ARBRE, où l'on pourra retirer les dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature pour 2001 devront être présentés avant la fin du mois de décembre 2000. Ils pourront concerner des travaux en cours à cette date, mais dont l'achèvement devra intervenir au plus tard le 20 avril 2001.

Porcherie d'Egreville

La Feuille de L'ARBRE n°24 (mai 2000) présentait les réserves émises par L'ARBRE lors de l'enquête publique concernant l'extension d'une porcherie située à Maison Blanche (commune d'Egreville).

Faisant la synthèse des observations présentées, Monsieur Alain Mercier, commissaire enquêteur, a dégagé trois points : régularisation d'un état de fait ; nuisances dues aux odeurs ; qualité de l'eau et problème de la nappe phréatique.

Seul le troisième a retenu son attention, le premier étant expliqué par l'historique de l'installation, le second négligé par le fait que les nuisances n'ont pas augmenté depuis deux ans (!)

Concernant la qualité de l'eau, ses conclusions sont les suivantes :

- à Egreville sur le site de l'élevage, il est impératif de contrôler régulièrement la bonne étanchéité des stockages des lisiers, du fumier, des aliments.
- en ce qui concerne le plan d'épandage dans les 2 communes de l'Yonne, Jouy et Montacher-Villegardin, zone située dans le périmètre de protection éloignée il sera indispensable de bien respecter les prescriptions relatives à ce périmètre, notamment le principe de « fertilisation raisonnée » avec des contrôles effectués annuellement.

Il a donc émis un **AVIS FAVORABLE** à condition que les contrôles cités ci-dessus soient respectés

L'Assemblée générale de L'ARBRE aura lieu le samedi 16 décembre 2000 à 17 heures, à la salle polyvalente de Rozoy-le-Vieil